MAGAZINE MENSUEL
DE FORCE OUVRIÈRE
FRANCE TÉLÉVISIONS SIÈGE

l'inFO france•tv

N° 02 janvier 2019



Place des Palmistes Cayenne (GUYANE) décembre 2018 :
Le soleil ne se couche jamais sur FO. Quand il se lève à Nouméa avec un représentant FO, il se couche à Saint-Pierre et Miquelon avec un délégué syndical Force Ouvrière !

LE SYNDICAT **AU CŒUR** DE LA VIE **DES SALARIÉS**

Nous connaissons tous autour de nous des collègues qui critiquent ou qui remettent en cause l'existence même des syndicats : ce sont des ignorants. Dans notre travail le syndicat est partout : sécurité sociale, mutuelle santé, retraite, chômage, formations, conventions de branche ou d'entreprise, CSE, actions sociales et économiques, négociations salariales, négociations d'accords collectifs… même la machine à café au fond du couloir n'est pas arrivée là par hasard.

Pour chacune de ces institutions ou représentations du collectif, nous voudrions remercier tous les collègues qui s'engagent en donnant de leurs temps au profit des autres, bien souvent dans l'anonymat : ce sont des militants. **N'oublions jamais que nos Droits ou nos Acquis sociaux ont été obtenus grâce à la revendication.**

Aucun employeur, aucun État n'a jamais fait de cadeaux aux travailleurs. Ce sont les syndicats qui ont mis en place ces caisses de solidarité pour aider les plus faibles et les plus fragiles, pour palier aux coups durs de la vie professionnelle.

Le libéralisme qui nous entoure veut aujourd'hui casser tout ce qui a été mis en place : l'individualisme prime, chacun doit se débrouiller selon le fruit de son travail. Tous nos droits collectifs sont donc remis en cause. Comme vous vous en êtes aperçus se soigner devient désormais de plus en plus cher. Actuellement c'est l'assurance chômage qui est attaquée, le patronat remet en cause le régime des intermittents du spectacle.

Dans quelques mois viendra le temps de la réforme de la retraite ; vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas… Ces prochains temps seront donc très difficiles y compris pour notre entreprise.

Heureusement, encore une fois, Force Ouvrière est là. Nous ne laisserons pas faire. Nous nous battrons pour faire valoir vos droits et participer au progrès du genre humain.

Car le progrès c'est nous ! Rien ne peut se faire sans nous et sans notre volonté.



Éric Vial
Secrétaire national
FO médias

Avec toute l'équipe de FO, je vous souhaite une bonne année 2019.

LES **SCRIPTES** ET LES **ASSISTANT(E)S** au cœur de nos préoccupations



3 Questions à :

Marie-Pierre SAMITIER
élue **FO france•tv** au CSE

Quelle est aujourd'hui la problématique des scriptes et des assistant(e)s ?

Avant **info2015**, les assistant(e)s de rédaction de france•2 gèraient les planning des services, insèraient les synthés dans le conducteur "*Gilda*" en vérifiant l'orthographe, les TC (time code), les fonctions des intervenants, faisaient du travail d'assistanat classique (réponse téléphone, ...) Or avec les phases 3 et 4 d'**Info2015** la direction a décidé de reporter sur eux/elles de nouvelles tâches non-prévues dans leur fiche de poste. À savoir : elles/ils devront insérer également les synthés de france•3 sur des éditions qui se chevauchent : le 12/13 avec le 13:00 et le 19/20 avec le 20:00. Cette nouvelle mission non-prévue doit se faire avec un logiciel de la •3 qu'elles/ils ne maîtrisent pas. Elles/ils n'ont bénéficié que de 2 heures de démonstration et non de formation. La moitié des assistant(e)s était absente !

Quelles conséquences pour l'antenne ?

Parce qu'il y aura des conséquences. Des erreurs pourront survenir avec ces process trop rapidement mis en place. En effet, il est essentiel pour l'offre audiovisuelle publique de rester fiable. Mais sans formation et dans la précipitation, les assistantes risquent de commettre des erreurs. D'autant que le logiciel utilisé par france•3, Mona Lisa, est complexe.

La direction propose de lancer cette nouvelle procédure dès le 7 janvier. Juste au lendemain des 15 jours de vacances de Noël. Elle a décidé de roder cette procédure pendant 3 semaines pour que tout soit opérationnel fin janvier.

Autre conséquence : les scriptes de france•3 sont gravement impactées par cette réorganisation des éditions. Très clairement, la direction supprime leurs tâches principales. Elles ont été les piliers des JT de france•3 pendant des décennies, certifiant les synthés et les contenus des sujets ainsi que leur durée exacte. La surcharge de travail mettra en danger ces contenus.

Quelles solutions selon FO ?

Nous demandons un nombre minimum de deux assistantes par édition et une formation sérieuse pour ces personnels.

FO demande aussi que les inscrusts soient uniformisées dans la ponctuation et la procédure (/, : majuscules etc.) FO demande encore la reconnaissance d'une compétence complémentaire puisque les assistantes devront faire le travail des scriptes et, pendant 2 heures avant les éditions, assumeront une multiplication des tâches à un moment de grand stress et de nouvelles responsabilités.

FO demande enfin que les chefs de service soient informés qu'en-dehors des besoins de l'antenne immédiate, pendant 2:30 (de 11:30 à 13:30, et de 18:30 à 20:30) on ne pourra pas leur demander quelconque autre tâche.

LA COLÈRE DES MONTEURS

Un service commun avec l'infographie : Pourquoi ? Selon la direction de la coordination et des moyens de reportages, pour faire des économies. En CSE, le directeur des Reportages et des Moyens de l'Information n'a pas caché que les jeunes monteurs récemment sortis des écoles savaient se servir des logiciels d'infographie et que cela permettrait à l'avenir d'"*optimiser les ressources*", afin, toujours selon lui, "de permettre aux personnels de l'infographie de se recentrer sur des tâches plus valorisantes".

Par ailleurs, cette même direction souhaite retirer aux monteurs itinérants le matériel personnellement attribué à chacun d'entre eux. Au nom d'un constat : "*Le monteur qui sort le plus souvent sur les reportages ne se sert de son Mac que 120 jours par an. Son ordinateur est donc immobilisé 245 jours*".

Force Ouvrière réaffirme son opposition à cette logique comptable douteuse qui verrait augmenter le temps de préparation au départ d'une mission pour les monteurs concernés (vérification et prise en main de l'ordinateur) et un travail supplémentaire pour le personnel du magasin qui devra gérer ce matériel.

TOUT VOIR POUR MIEUX SAVOIR ?

24 caméras installées dans les trois niveaux de parking au siège. La directrice de la sécurité et de la sûreté est venue en personne l'annoncer au CSE du mois de novembre. La **commissaire de police** (salariée de FTV) a décidé de lutter contre les délits de fuite de certains salariés. Ces derniers mois, six véhicules ont été endommagés ou emboutis par des conducteurs qui ont préféré "*s'éclipser*".

Les vidéos enregistrées seront conservées pendant un mois et permettront d'identifier les personnes responsables de ces délits.

le n°2 de france•tv devant le CSE

Trans-ver-sa-li-té ! Le mot décliné lors de l'intervention de Takis CANDILIS, directeur des programmes de FTV devant le Conseil Social et Économique du siège. Transversalité, voilà qui justifie selon lui la réorganisation de la DGDAP, la Direction Générale Déléguée à l'Antenne et aux Programmes.

D'une organisation jusqu'à présent par chaînes, l'entreprise sera désormais structurée par par grandes unités de programmes pour fournir des antennes linéaires (la télé traditionnelle), et numériques (Slash, Culture prime, ...). En clair, Takis CANDILIS ne souhaite plus mettre en frontal sur france•2, france•3 ou france•5 deux fictions ou deux émissions de variétés , mais permettre à france•tv d'offrir au même moment sur son bouquet une fiction, un documentaire et une émission de variétés ou de jeux.

Cette transformation, qui se mettra en place le 2 janvier 2019, concerne 650 salariés et 10% d'entre eux devraient changer de métiers.

Depuis le mois de juin, les équipes ont participé à 29 ateliers pour définir cette nouvelle organisation et 484 salariés ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé.

Le directeur des programmes et la présidente du CSE et Directrice des Ressources Humaines du siège l'affirment en chœur : "*Le personnel concerné est "**RAVI**" de cette mutation!*"

Les représentants ont fait part de leurs doutes face à tant d'optimisme, en rappelant la souffrance générée par la fusion chaotique des rédactions.

Dossier à suivre donc …

Takis CANDILIS



Inquiétudes

Vous êtes très nombreux à nous avoir fait part de vos inquiétudes sur le vaste mouvement de personnel qui va commencer en janvier 2019. Vos élus Force Ouvrière ont donc interpellé la direction à ce sujet.

Et déménagements !

900 personnes sont appelées à déménager à partir du 1er janvier 2019.

Les salariés des différents secteurs seront **provisoirement regroupés** dans ces trois entités :

- ***Les programmes à EOS,***
- ***La DRH et le personnel administratif à Vallin,***
- ***L'information et les services techniques de fabrication au siège.***

Dans ce cadre, ce sont **11 000 m²** qui vont être **rénovés**. Les mouvements transitoires seront finalisés au mieux au dernier trimestre 2019, au plus tard au premier semestre 2020.

Les espaces partagés seront organisés en blocs de bureaux de quatre à six personnes. La surface de la cantine d'EOS a été repensée avec deux salles de restauration rénovées qui peuvent accueillir 500 personnes entre 11h30 et 14h30.

Force Ouvrière a tenu à alerter la DRH sur la dimension anxiogène de ces bouleversements.

La direction garantit une information personnalisée par mail à chaque personne concernée et tout salarié peut consulter le planning des déménagements sur Mon Espace.

les audiences

Selon Takis CANDILIS, l'offre VOD touche actuellement 16 millions de français et l'offre Netflix gagne 100 000 abonnés chaque mois, tandis que les audiences de la télévision s'érodent. Selon lui, le "*prime time*" du week-end a connu ces dernières années une hémorragie de deux millions de téléspectateurs.

En revanche, plus d'un million de personnes se connectent au replay chaque jour ○○○

Le bureau *FO* a déménagé, lui aussi.

Vous pouvez toujours nous retrouver au 2ème étage du siège, mais désormais en V.243, dans les anciens locaux d'Envoyé Spécial, émission de prestige pour un syndicat prestigieux !

La présidence l'a annoncé lors du Comité Social et Économique Central : France Télévisions va engager une Rupture Conventionnelle Collective. Il n'y a aujourd'hui aucun chiffrage, aucun financement, aucun délai… Tout va être négocié avec les syndicats dans les trois mois à venir.

L'acronyme **RCC** va faire partie de notre quotidien dans les mois qui viennent, alors voici quelques précisions.

RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

FO france•tv vous informe !

La rupture conventionnelle collective est un mode de **départ volontaire** de plusieurs salariés au sein d'une entreprise. C'est la définition officielle donnée par les ordonnances dites Macron, ou encore "*Lois travail*" de septembre 2017. **Elle ne peut être assimilable ni à un licenciement, ni à une démission.**

ATTENTION :
Elle ne peut, en aucun cas, être imposée aux salariés par le patron. Et elle doit être négociée par un **ACCORD D'ENTREPRISE.**

L'ACCORD DÉTERMINE :

1 : Les modalités et conditions d'information du CSE central.

2 : Le nombre maximal de départs envisagés, de suppressions d'emplois associées, et la durée de mise en œuvre de la rupture conventionnelle collective.

3 : Les conditions que doit remplir le salarié pour en bénéficier.

4 : Les critères de départage entre les potentiels candidats au départ.

5 : Les modalités de calcul des indemnités de rupture garanties au salarié. (*cf encadré **indemnités** ci-dessous*)

6 : Les modalités de présentation et d'examen des candidatures au départ des salariés, comprenant les conditions de transmission de l'**accord écrit du salarié** au dispositif.

7 : Des mesures visant à faciliter le reclassement externe des salariés sur des emplois équivalents, telles que des actions de formation, de validation des acquis, de l'expérience ou de reconversion ou des cations de soutien à la création de nouvelles activités.

8 : Les modalités de suivi de la mise en œuvre effective de l'accord portant rupture conventionnelle collective.

9 : La rupture conventionnelle est immédiatement effective, à partir du moment où le délai de rétractation (*15 jours*) et le délai d'homologation (*15 jours*) sont écoulés. En d'autres termes, un mois après la signature par les deux parties.

Vous pouvez simuler le minimum légal de l'indemnité à laquelle vous pourriez avoir droit, sur le site :
www.service-public.fr
rubrique : vos droits.

INDEMNITÉS DUES AUX SALARIÉS

La rupture du contrat de travail par RCC permet au salarié de percevoir les indemnités prévues par l'accord et qui ne doivent pas être inférieures aux indemnités minimales de licenciement prévues par la loi :

- **Avoir au moins 8 mois d'ancienneté dans l'entreprise.**
- **Le salarié a droit à un quart de son salaire mensuel brut par année d'ancienneté pour les dix premières années, puis un tiers de son salaire mensuel brut par année d'ancienneté à compter de la 11ème année.**

Il s'agit là d'indemnités plancher.

Les montants pourraient être supérieurs selon les résultats de la négociation qui va s'ouvrir dès ce mois-ci jusqu'à la fin du mois de mars avec la présidence de FTV.

La totalité de ces indemnités sont exonérées d'impôts sur le revenu, sans limite de montant !

Pourquoi une RCC et pas un PDV* **?**

*(*Plan de Départ Volontaire)*

Une RCC coûte moins cher à l'employeur, en l'occurrence notre actionnaire l'État, dans la mesure où elle limite les négociations individuelles pour les indemnités.

Une RCC, contrairement à un PDV, permet d'embaucher de nouveaux collaborateurs sur les postes rendus vacants.

DES PRÉCÉDENTS...

PEUGEOT est, en janvier 2018, la première grande entreprise française à avoir lancé une **RCC** instaurée par les ordonnances réformant le Droit du Travail.

1300 ruptures conventionnelles qui ont reçu en janvier dernier l'aval des syndicats.

L'accord a notamment été signé par Force Ouvrière parce qu'il a permis l'embauche, en CDI, du même nombre de personnes.

Au delà des indemnités légales (*cf recto*), les organisations ont réussi à négocier une prime allant de quatre à huit mois de salaire…

Toujours en janvier 2018, la direction de **PIMKIE**, chaîne de magasins de vêtements qui appartient à la famille MULLIEZ, n'avait pas réussi à se mettre d'accord avec les syndicats sur une RCC de **208 suppressions d'emplois** (*37 magasins fermés en France sur 321*).

Force Ouvrière, la CGT, et même la CFDT avaient refusé de signer...

Finalement, PIMKIE a mis en œuvre un PDV (*plan de départ volontaire*), signé par FO et la CGC, avec 83 emplois supprimés dans les magasins fermés et des mutations obligatoires de 125 personnes du siège ou de la logistique.

Le PDV ayant lui aussi été refusé par les autres syndicats, PIMKIE a annoncé un plan de licenciements encore pire pour les salarié(e)s.

Bref, rien de facultatif dans la RCC, ni rien de volontaire dans les PDV.

Février 2018, la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** signe une **RCC pour 2135 postes** officiellement pour une durée de trois ans.

Cet accord a été signé par trois syndicats : la CGT, la CFTC et la CFE/CGC.

En revanche, Force Ouvrière ne s'est pas associé à cet accord, en rappelant "*tout de même que la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de façon récurrente annonce année après année des résultats en milliards d'euros.*

Certainement plus de 4 milliards d'euros de bénéfices pour 2017 !

*Alors avant de parler de RCC, il serait bon de parler de la nécessité, de l'utilité et du '**bien-fondé**' de ces fermetures d'agences et de ces suppressions d'emplois associées.*"